

Le 8 novembre 2024

Madame Olga Givernet  
Ministre déléguée, chargée de l'énergie

Madame la Ministre,

Notre association, PNC-France, que vous connaissez bien et qui compte parmi ses membres de nombreux spécialistes de l'énergie, du climat et des réseaux électriques, a considéré avec satisfaction votre nomination en tant que Ministre déléguée chargée de l'Énergie. Après tant de responsables politiques si manifestement antinucléaires et au comportement obscurantiste, votre formation technique, vos prises de position éclairées en faveur de l'énergie nucléaire, votre participation active à la commission Schellenberger-Armand, votre nomination a fait naître un réel espoir. L'équipe que vous constituez avec Agnès Pannier-Runacher, qui porte avec courage et détermination le combat pour le nucléaire à Bruxelles, l'appui que peut vous apporter Antoine Armand, qui a acquis une expertise brillante sur les questions énergétiques, sont autant d'éléments positifs à mes yeux. Nous souhaitons votre réussite, et sommes désireux de vous apporter notre soutien pour la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique favorable au climat, à l'économie et aux consommateurs français.

C'est dans cet esprit que je vous fais part de notre réaction suite à la publication du projet de PPE3 et de la SNBC3 qui, en l'état, ne peuvent rejoindre ces objectifs. Nous regrettons vivement que votre administration en charge de l'élaboration de ces documents ait totalement négligé les recommandations des Commissions parlementaires Schellenberger/Armand et Montaugé/Delahaye ainsi que le contenu d'auditions telles que celles d'André Merlin, Yves Bréchet, Hervé Machenaud ou Henri Proglío. Il apparaît que les projets mis en consultation proposent de poursuivre sur de nombreux points les errements de la politique antérieure, dont les effets néfastes sont pourtant avérés et, pour certains, enfin présentés par RTE comme très conséquents.

Je relève avec satisfaction un point positif, actant la réorientation de la politique nucléaire, confirmant la construction de 6 EPR2 et plaçant en perspective la construction de 8 unités supplémentaires. Il est toutefois extrêmement regrettable que la relance des travaux sur les réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération ne soit actée de façon explicite, mais seulement mentionnée de façon lénifiante dans la SNBC qui continue à promouvoir le multirecyclage du combustible, contrairement à toute logique scientifique. Ainsi que le soulignent le rapport de l'OPECST et avec force le récent Rapport sénatorial Delahaye, il paraît essentiel qu'un programme ambitieux et clair, corrigeant les regrettables conséquences de l'abandon d'ASTRID en 2019 soit explicité dans la PPE3 et la SNBC3. L'énergie est une industrie du temps long et le concept du nucléaire durable (proscrit par la politique antérieure) doit être présenté.

À plus court terme, la politique énergétique doit répondre à deux objectifs essentiels : la réduction de la consommation de combustibles fossiles et la maîtrise du prix complet de l'électricité facturée aux consommateurs.

Sur le premier point, la France a l'immense privilège de disposer d'une production d'électricité largement décarbonée, offrant sur ce point une performance exemplaire par rapport aux autres pays européens, notamment l'Allemagne. La capacité de production est globalement excédentaire, ce qui nous permet d'exporter et d'alléger notre déficit commercial. Par contre, aux moments de forte consommation, la puissance de production disponible peut s'avérer insuffisante, en particulier en période anticyclonique de grand froid. Le simple bon sens permet d'affirmer que le complément de

capacité de production ne peut être apporté par les énergies renouvelables : à 19H00, le soleil a disparu et la capacité éolienne est toujours aléatoire. Il est donc déraisonnable de soutenir l'engagement de plusieurs centaines de milliards d'euros dans un développement massif des EnRi.

La décarbonation de l'industrie et des services doit être soutenue activement. La pression de la Commission Européenne tendant à imposer à la France le développement des Enri au nom de la préservation du climat est un non-sens et doit être combattue avec pugnacité. Les progrès en matière de décarbonation seront accessibles en garantissant à tous les consommateurs (privés, artisanaux et industriels) l'accès à une électricité décarbonée fiable et à prix modeste.

Au plan économique, il convient de rappeler que le prix final de l'électricité a déjà augmenté de 120% entre 2011 et 2023, en accompagnement du développement largement soutenu des EnRi. Les données figurant dans les documents soumis à consultation peuvent tromper le lecteur insuffisamment attentif. Ainsi, affirmer que l'éolien marin est compétitif (Fiche thématique N°1) est mensonger car cette affirmation néglige les coûts des externalités nécessaires. Qui plus est, les prix de production annoncés omettent de rappeler les 155€/MWh du parc de St Brieuc. D'ailleurs, après avoir claironné le caractère compétitif, le même document avoue un tarif cible de 120€/MWh pour l'éolien marin flottant, soit près de trois fois le prix de l'ARENH imposé à Edf depuis plus de 10 ans !

Très prudemment, vos services ont omis de présenter l'évolution prévisible du coût complet dans le scénario envisagé. Il est clair en effet que la prise en compte des coûts des réseaux (200 milliards € annoncés par RTE et ENEDIS), du coût des stockages éventuels, des mécanismes de flexibilité, des aides diverses au profit des EnRi, conduira inévitablement à une explosion du prix de l'électricité. Une telle perspective conduirait à coup sûr à une crise sociale grave et condamnerait la volonté de réindustrialisation de la France et de décarbonation de notre économie. C'est, selon l'École de Guerre Économique, ce que les allemands souhaitent dans la guerre économique menée contre la France.

Un autre facteur aggraverait le bilan économique : l'accroissement de la production fatale (éolienne et photovoltaïque) oblige d'ores et déjà le parc nucléaire à adapter son niveau de production. Au-delà des éventuelles conséquences techniques résultant de cette manoeuvrabilité imposée, le moindre amortissement de l'investissement se traduira aussi par une hausse du coût moyen de la production nucléaire, nous privant de cette production bon marché !

Enfin, le développement inconsidéré des EnRi créerait un risque majeur sur la stabilité du réseau, pouvant conduire à un blackout très dommageable. Les critiques et avertissements sans ambages du Président de RTE lors du dernier colloque du Syndicat des Énergies Renouvelables sont enfin à cet égard révélatrices des inquiétudes des experts de RTE sur leur capacité à maintenir l'équilibre du réseau.

La définition du mix énergétique optimal est un problème complexe, et les enjeux associés sont majeurs. C'est pourquoi les orientations prises ne peuvent seulement résulter comme par le passé de positions de principe, dogmatiques et idéologiques, que d'ailleurs vous ne partagez sans doute pas. Il apparaît indispensable qu'une étude d'impact intégrant les dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales soit conduite sans délai et sans *a priori*, afin de permettre la définition du Mix optimal de façon rationnelle, comme recommandé par le rapport parlementaire Schellenberger/Armand. Cette étude pourrait être effectuée par un cabinet indépendant et pilotée par l'OPECST avec l'appui de l'Académie des Sciences et de l'Académie des technologies.

Avec les experts de PNC-France, je reste à votre disposition et celle de vos collaborateurs pour compléter les éléments ci-dessus et vous assister dans la définition d'une politique énergétique équilibrée, répondant aux attentes des français.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce message, et je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages et mon amical souvenir.

Bernard Accoyer



Président de PNC-France